



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 juillet 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Normalisation nationale : traitement des noms  
dans les services compétents**

### Désignation des îles indonésiennes

#### Résumé\*\*

L'Indonésie est un État archipel constitué de milliers d'îles, le plus souvent de superficie réduite, c'est-à-dire, selon la loi n° 27 de 2007, inférieure à 2 000 kilomètres carrés. Avant 2005, la désignation des îles n'était toutefois pas normalisée. Entre 2005 et 2008, elles ont été nommées conformément à la recommandation B de la résolution I/4 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, relative à la recherche de données sur les noms géographiques. Les îles ont été nommées par des membres de l'équipe nationale pour la normalisation des noms géographiques, instituée par le décret présidentiel n° 12 de 2006. L'équipe compte des représentants de plusieurs ministères et services, notamment l'Agence d'information géospatiale, le Ministère des affaires maritimes et de la pêche, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la défense. En raison de litiges relatifs à la propriété des îles, leur désignation est aujourd'hui une priorité nationale. À cet égard, l'attention est appelée sur la définition des îles qui figure dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et en particulier son article 121 consacré au régime des îles. À ce jour, l'équipe nationale a nommé 13 466 îles réparties dans 33 provinces. En 2007, 4 981 d'entre elles avaient été répertoriées auprès de l'Organisation des Nations Unies.

---

\* E/CONF.101/1.

\*\* Le rapport, établi par le groupe de travail sur les toponymes maritimes et les noms d'îles de l'équipe nationale indonésienne pour la normalisation des noms géographiques, peut être consulté *in extenso* dans la langue d'origine à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html>.

